



La Compagnie des Archers de Coignières

est heureuse de vous inviter à son

Concours Débutants

qui se déroulera les

Samedi 8 et Dimanche 9 Février 2025

Au Gymnase du Moulin à Vent, Rue du Moulin à Vent à Coignières

Horaires:	Samedi MIDI	Samedi AM	Dimanche matin	Dimanche AM
Ouverture du greffe	12h30	16H	8h30	13h
Début des tirs	13h30	17H	9h30	14h
Récompenses	Vers 16h pour les U11			vers 17h30

CONDITIONS DE TIR

Identiques à celles du passage de flèches (de blanche à jaune mais avec des volées de 3 flèches au lieu de 6) : Blasons de 80 cm pour tous, 2 séries de 6 volées de 3 flèches avec une pause au milieu (sous réserve de l'accord de l'arbitre). Les U11 tireront également 2 séries de 6 volées de 3 flèches. **Les U11 ne pourront participer qu'au départ du Samedi 13h30, mais ce départ est ouvert aux autres catégories également.**

Les archers tirent à la distance correspondant à la flèche qu'ils désirent passer.

Les néo-licenciés avec arc classique qui souhaitent participer au Trophée des Mixtes peuvent le faire à Coignières le samedi : ouverture du greffe à 8h30 et début des tirs à 9h (pour les inscriptions à ce Trophée, voir la Compagnie d'Elancourt).

INSCRIPTIONS : 9,00 € (U11 : 5 €)

Merci d'envoyer vos inscriptions et votre règlement (à l'ordre de la Compagnie des Archers de Coignières) avant le mercredi 5 février 2025 à :

Marion EVRARD – 10 rue de l'Attelage – 78310 Coignières – Tel : 06.87.14.98.78. E-Mail : marionevrard0312@orange.fr

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement.

RECOMPENSES

Aux 3 premiers de chaque catégorie
La Compagnie la plus représentée

La meilleure flèche
La Coupe de Coignières

N'OUBLIEZ PAS

Au greffe seront obligatoires :

Licence **2025** qui doit être la **1^{ère} licence du participant**

Carte de progression ou Passeport

Possibilité de tirer hors concours dans la limite des places disponibles pour les non débutants

Si un participant passe une flèche **après l'envoi du mandat**, merci de nous prévenir, car il risque de ne pas avoir de place.

Tenue conforme à la réglementation en vigueur ainsi que chaussures de salle

Buvette : boissons froides et chaudes, sandwiches, gâteaux